



ANNALES DE L'ASSOCIATION

DES

Prêtres-Adorateurs

ET DE LA

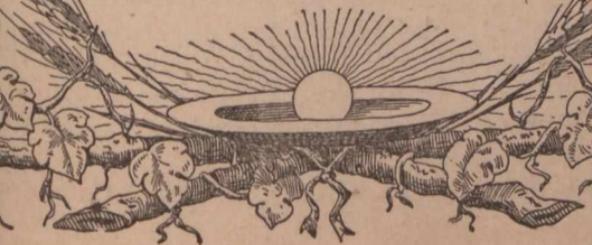
LIGUE SACERDOTALE

DE LA COMMUNION



368 Av. Mont-Royal Est, Montréal, P.Q.

Abonnement : Canada, 50 cts par année  
" Etats-Unis, 60 " " "  
" Etranger, 3 frs " "



# Direction de l'Œuvre

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE CANADA : R. P. Directeur,  
368 Est, Avenue Mont-Royal, Montréal.

## Directeurs diocésains

- MONTRÉAL : Monsieur le chanoine Jos. Savaria, curé de La-  
chine, P. Q.
- QUÉBEC : Monsieur l'abbé C. A. Collet, Mérici, Chemin St Louis,  
Québec.
- OTTAWA : Monsieur le chanoine L. N. Campeau, chancelier de  
l'Archevêché.
- RIMOUSKI : Monsieur l'abbé J. R. Léonard, Grand Séminaire  
de Rimouski.
- NICOLET : Monsieur l'abbé F. A. St Germain, évêché de Nicolet.
- ST HYACINTHE : Monsieur l'abbé L. T. Proulx, Séminaire de  
Saint-Hyacinthe.
- SHERBROOKE : Monsieur l'abbé J. Chs McGee, Cappelton, P. Q.
- TROIS-RIVIÈRES : Monsieur l'abbé Léon Lamothe, évêché de  
Trois-Rivières.
- VALLEYFIELD : Monsieur l'abbé J. S. Edmond Aubin, Collège  
de Valleyfield.
- JOLIETTE : Mgr Eustache Dugas, Vicaire général, Evêché de  
Joliette.
- ST BONIFACE : Mgr Frs Az. Dugas, V. G., Archevêché de St  
Boniface, Man.
- RÉGINA : Rév. Edouard Pacaud, Evêché de Régina, Sask.
- TORONTO : Rev. A. O'Leary, St. Mary's Church, Collingwood,  
Ont.
- KINGSTON : Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace,  
Kingston, Ont.
- LONDON : Rev. Theo. Valentin, St. Joseph's Hospital, London,  
Ont.
- HAMILTON : Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler, Ont.
- HALIFAX : Rev. Gerald Murphy, St Patrick's Church, Halifax.
- CHARLOTTETOWN : Reverend M. Monaghan, Vernon River, Co  
Queen, P.E.I.
- PETERBORO : Rév. Patrick J. Kelly, St. Peter's Cathedral, Peter-  
boro, Ont.

## Un Cinquantenaire.

---

Durant le mois de Juillet 1914, la revue "*Le Très Saint Sacrement*" célébrera le cinquantième anniversaire de sa fondation par le Vén. Pierre-Julien Eymard A l'occasion de ce cinquantenaire, la direction a résolu d'apporter au périodique plusieurs améliorations notables.

La principale consiste dans le changement de format. La revue paraîtra désormais par fascicules GRAND IN-8 RAISIN.

Une autre amélioration concerne l'impression. Les caractères seront plus grands, les lignes davantage espacées: la lecture sera ainsi rendue plus facile et plus agréable.

Le prix de l'abonnement a été fixé à \$1.25 par année.

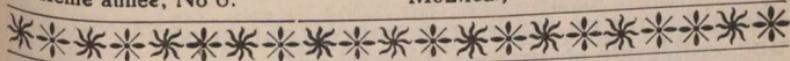
La revue continuera d'ailleurs à développer le programme que lui a donné son fondateur: "Tout ce qui se rapporte à la divine Eucharistie", doctrine, piété, œuvres eucharistiques.

Sous le nom de doctrine, nous comprenons des études de dogme, d'ascétisme, d'histoire, de liturgie, d'archéologie, de patrologie, etc...; la partie qui concerne la piété donne des sujets d'adoration ou de méditation développés selon la méthode des quatre fins du sacrifice, ainsi que des études biographiques sur les serviteurs de Dieu et l'action de l'Eucharistie dans leur vie; — enfin la partie des œuvres eucharistiques est ré-

servée aux comptes rendus importants des Congrès eucharistiques internationaux, régionaux ou locaux, et de toutes les œuvres qui ont pour objet de promouvoir le culte de la sainte Eucharistie, à la chronique des faits eucharistiques du mois, et à des variétés ou récits pieux et édifiants.

La bibliographie met les lecteurs au courant des ouvrages eucharistiques nouveaux.

En résumé, nous croyons que cette publication est utile non seulement aux prêtres, qui y trouveront des matériaux abondants pour la prédication eucharistique si recommandée par Notre Saint-Père le Pape Pie X, mais qu'elle sera aussi grandement profitable à tous les fidèles pour lesquels elle constituera une lecture instructive et édifiante, en particulier à tous les hommes d'œuvres. Aussi, à l'occasion de ce 50ème anniversaire, faisons-nous des vœux pour que le Revue recrute de nombreux abonnés surtout parmi les Prêtres-Adorateurs, et, par eux, chez tous ceux, prêtres et laïques, qui s'intéressent au mouvement eucharistique de notre époque.



## Congrès et Oeuvres eucharistiques

D'un excellent article du *Messenger du Sacré-Cœur* (France) sur le Développement des Congrès eucharistiques, nous extrayons les lignes suivantes:

... L'influence des Congrès dans cet ordre a été remarquable. La piété eucharistique a fait le succès des Congrès, mais les Congrès ont singulièrement travaillé pour la piété. Ils l'ont éclairée, développée, fécondée, approfondie. Si notre siècle s'annonce comme un siècle eucharistique, nous le devons en grande partie, après Pie X, aux Congrès. Ils ont donné à la vérité eucharistique une publicité immense, ils ont attiré sur elle l'attention des foules; ils ont stimulé le zèle des apôtres et favorisé le travail des théologiens. Eh bien! cet effort doit être continué. Les décrets de Pie X sont loin d'avoir produit tous leurs effets.

La communion quotidienne n'a pas encore conquis tous ceux qu'elle peut gagner. La masse du peuple chrétien n'est pas revenue à la communion du dimanche, mesure normale de la vie chrétienne dans nos sociétés où la messe en semaine est impossible à la majorité des travailleurs. Les baptisés qui communient sont encore une déplorable minorité, bien plus, parmi ceux qui communient, le préjugé subsiste qu'un homme ne peut pas, sans exagérer, communier souvent. La communion des enfants qui semblait devoir s'imposer toute seule puisque les enfants, les principaux intéressés n'y mettent pas personnellement d'obstacle, a aussi bien des progrès à faire. Les parents dressent par leur légèreté ou leurs préjugés d'insurmontables obstacles. Il faudrait leur faire comprendre qu'en ce faisant ils donnent la main aux pires ennemis de leurs enfants, travail qui n'est pas mené partout avec la même ardeur.

Il y aurait encore à développer l'intelligence de la liturgie. Sans aller aussi loin que certains réformateurs en

chambre, ou en stalle, qui conçoivent la société comme une collégiale et croient trop simplement qu'on pourra initier les masses à l'appareil archéologique que suppose une compréhension un peu pénétrante de l'office, il est indispensable cependant d'éclairer le peuple sur ce qui se fait dans l'église. L'amour de la messe est à ce prix, et Dieu sait que la messe est l'âme même du catholicisme.

Tout ce travail qui s'offre, les Congrès s'en occupent. Ils indiquent des méthodes pour l'accomplir, fixent les étapes à suivre, apportent des exemples, donnent des éclaircissements, proposent des motifs pour exciter les paresseux ou les découragés. Nous pouvons, nous devons en profiter. Ne nous contentons pas de nous réjouir de l'éclat des cérémonies des Congrès, d'applaudir à l'enthousiasme des foules, d'en rendre grâce au Ciel, d'en tirer bon augure pour notre époque, y voyant pour elle, avec raison, un indice de renaissance; faisons passer tout cela, leçons et encouragements, jusqu'à l'ordre pratique. Prenant au sérieux les indications et les exhortations, essayons de réaliser quelque chose.

Or, entre tous les instruments de progrès eucharistique dont les Congrès ont discuté et éprouvé l'efficacité, il n'y en a pas, je pense, qu'ils aient plus vivement recommandés que les *associations eucharistiques*. Profitant de tout ce qu'ont accumulé à ce sujet, d'une part, les théoriciens et, de l'autre, les hommes d'œuvre, il faut nous faire en cette matière une conviction, une doctrine et puis nous mettre à l'œuvre. Nous entrerons dans une Ligue eucharistique, et s'il n'y en a pas, nous en fonderons. Ainsi, le Congrès n'aura pas été pour nous l'occasion d'une émotion excellente, mais dont l'effet va s'affaiblissant toujours. Il aura été l'occasion d'un perfectionnement réel.

Les Ligues eucharistiques ont cet avantage d'être extrêmement simples. Elles ne supposent aucun tralala, se prêtent à toutes les situations. Elles peuvent naître grandes, elles peuvent surtout naître petites. Deux personnes y suffisent: un prêtre et une âme de bonne volonté, un prêtre et un enfant. Ce n'est rien puisque cela se trouve partout, et cependant c'est tout, parce que toute ligue comportant en elle de la bonne volonté et une méthode a l'avenir pour elle. Oui, elle grandira nécessairement:

c'est qu'elle est avant tout un instrument d'éducation. Quiconque entre dans la Ligue doit avoir l'intention de s'instruire sur l'Eucharistie. Cet étude variera avec les personnes, avec le temps, avec les maîtres dont on dispose. La question est de se faire des convictions.

Impossible, nous le croyons tous, de mieux connaître l'Eucharistie, sans la mieux aimer. La vraie raison pour laquelle on n'aime pas Jésus-Christ, c'est qu'on ne le connaît pas. Dire donc que quelques personnes se réunissent pour s'instruire sur Jésus-Christ, c'est dire que bientôt elles lui seront dévouées et que, non contentes de l'aimer pour leur propre compte, elles voudront le faire aimer. Elles y réussiront d'autant plus que leur zèle sera éclairé. Elles sauront dire les paroles qui portent; bien mieux, amenées par l'amour de l'Eucharistie à étudier les méthodes d'apostolat, elles sauront agir sur les âmes avec adresse et constance. La Ligue eucharistique, instrument d'éducation, se trouve être par voie de conséquence un organe de propagande. Nous savons assez combien d'idées fausses s'opposent à la communion, les ligueurs, par leurs conversations, sauront en faire justice. Et là où la conversation et l'exemple ne suffiront pas, ils propageront la presse eucharistique où ils auront puisé eux-mêmes une partie de leur zèle. Que de gens ignorent les décrets de Pie X sur la communion quotidienne et la communion des enfants! Que d'autres n'en ont jamais lu un commentaire approprié! Aux ligueurs de combler ces lacunes. Dans une paroisse qui a sa Ligue eucharistique, le curé trouverait pour son enseignement eucharistique une aide singulièrement précieuse.

Mais surtout la Ligue eucharistique est un encouragement public. Elle agit contre l'inconstance. Ses réunions périodiques et instructives, ses invitations, ses cadres de zélateurs, tout est fait pour que les volontés chancelantes ou distraites s'affermissent, soient rappelées à l'ordre, excitées. Les hommes ne sont pas si méchants qu'on le dit. Ils sont faibles surtout et distraits. Ils oublient de penser à Dieu; s'ils y pensaient, ils feraient à peu près ce qu'il faut. Malheureusement le monde, les soucis de la vie terrestre tirent l'attention ailleurs. L'association a

cet avantage d'être un rappel permanent, intelligent, qui varie avec les circonstances, insiste selon les nécessités. Elle est un syndicat contre l'imprévoyance.

Elle est aussi une arme contre le respect humain. Deux choses font le respect humain; le manque de conviction et les mauvais exemples. Tant qu'on n'a pas bien vu que les actes de la pratique chrétienne sont très nécessaires, vraiment faciles, tout à fait sages, profondément beaux, capables de transformer notre vie et d'y mettre de la noblesse et du bonheur, il est trop simple de les trouver onéreux. On ne les comprend pas bien; comment ne les traiterait-on pas comme des étrangers, c'est-à-dire avec indifférence, et l'on sait si l'indifférence est proche du mépris. Organisée pour l'étude, visant à faire des convictions éclairées, la Ligue va droit à ce défaut, le coupe par la racine. Elle n'a pas moins de prise contre l'autre difficulté, la peur du qu'en-dira-t-on. «Les autres ne le font pas», voilà le grand refrain du respect humain. Il n'y a d'autre réponse à lui opposer que celle-ci: «Mais non, les autres le font». C'est toute la raison de l'association: donner, à qui n'oserait pas, la sensation d'être fortement encadré, soutenu. Le tout est donc de chercher dans la foule les nombreuses unités qui voudraient bien mais qui n'osent pas parce qu'elles pensent être seules, et de leur faire constater, en les mettant en contact, qu'elles se trompaient, qu'elles sont nombreuses, qu'on peut opposer bloc à bloc.

Ajouterai-je une dernière observation? On ne communie pas parce qu'on pèche. On pèche évidemment parce qu'on porte en soi une nature plus ou moins blessée, mais il faut bien avouer que l'on pèche aussi parce que, mal entouré, on trouve à l'extérieur de singulières sollicitations. Eh bien! une Ligue eucharistique, en nous mettant en contact avec de bonnes volontés, nous assure un milieu véritablement chrétien. Là nous ferons mieux que des camarades, nous pourrons nouer de ces amitiés chrétiennes qui encouragent, relèvent la médiocrité ordinaire de nos pensées et conversations, de ces amitiés par lesquelles on évite ces invitations à la vie frivole qui est la plupart du temps la raison de nos fautes.

PAUL JURY, S. J.

# Première Communion des Enfants

## et Promesse des Parents

de les faire assister au Catéchisme. (1)

(Suite.)

### A. — Admission et Consentement.

Le catéchisme du Concile parle de la réception de l'Eucharistie (2); il y a obligation, dit-il, pour tous les Fidèles de communier au moins une fois par an; c'est une loi fondée également sur l'autorité de Dieu et sur celle de l'Eglise.

«Cependant, continue le texte, il faut excepter de cette obligation ceux qui n'ont point encore l'usage de la raison, à cause de la faiblesse de leur âge. Ils sont incapables, en effet, de discerner la Sainte Eucharistie d'un pain ordinaire et profane et, par suite, de la recevoir avec les sentiments de religion et de piété qu'elle demande.»

Il résulte de cet enseignement que l'enfant ayant l'usage de la raison, alors qu'il est capable de discerner la Sainte Eucharistie d'un pain ordinaire, est obligé de communier; il est de la catégorie des chrétiens atteints par le précepte eucharistique.

Mais quand sonnera cette heure pour l'enfant? En autres termes, quel est le moment où l'enfant a l'usage suffisant de sa raison pour comprendre l'Eucharistie et la recevoir avec respect et piété?

Comme il est question non pas de déterminer théologiquement l'âge de raison, mais de savoir quand, de fait, les enfants, pris individuellement, ont l'usage de leur raison, le catéchisme du Concile s'abstient de fixer une époque déterminée par un certain nombre d'années.

(1) Voir les Annales de Mars.

(2) P. II, no 62 sqq. des édit. latines; — dans la traduction de Mgr Marbeau, ch. 20, parag. 4.

Et c'est grande sagesse. On peut dire que sept ans est l'âge de raison; mais c'est faire comme le Code civil qui fixe à dix-huit ans accomplis l'âge de la puberté: c'est une convention, c'est une présomption théorique qui ne peut ni ne prétend aucunement se prononcer sur la réalité des faits particuliers.

Dès qu'il s'agit de savoir si les enfants ont, de fait, l'usage de leur raison, seul l'examen de chaque individu en particulier peut fournir une réponse sérieuse. Chaque enfant a son heure à lui, différente ou, du moins, très indépendante de celle du voisin: les règlements *ni de la mairie, ni du presbytère, ni de l'évêché, ni du Vatican*, n'y feront rien.

Il faudra donc observer, examiner chaque enfant en particulier, pour voir où il en est, en fait de vie raisonnable. Et puisqu'il s'agit de Communion, c'est en fonction de ces dispositions individuelles, et non pas au nom d'un règlement uniforme, qu'il faudra le faire participer à la Sainte Eucharistie.

Mais enfin, qui examinera l'enfant? qui dira s'il a, oui ou non, l'usage de sa raison et s'il peut communier? Écoutons le catéchisme romain. En recevant la réponse à cette dernière question, nous constaterons du même coup que les réflexions faites il y a un instant reproduisent la doctrine même du vénérable catéchisme; enfin nous serons édifiés sur le rôle de ceux qui ont à constater chez l'enfant l'éveil de la raison et à fixer pour lui l'heure de la première Communion. Le passage fait suite à celui que nous avons transcrit plus haut.

«Quant à l'âge où l'on doit donner les saints Mystères aux enfants, personne ne peut mieux le déterminer que le père et le prêtre auquel ils confessent leurs péchés; car c'est à eux qu'il appartient d'examiner et d'interroger les enfants pour savoir s'ils ont quelque connaissance de cet admirable Sacrement et s'ils en ont le goût.»

Le père — les parents, en général — et le confesseur interviennent donc, et de plein droit, pour déterminer quand l'enfant commencera à communier. Mais ils déterminent ce moment par le fait même, et uniquement par là, qu'il connaît, goûte, désire l'Eucharistie.

Parents et confesseurs sont les juges tout indiqués en cette matière, plus que tous les autres *ils sont à même de constater* si l'enfant accomplit les conditions voulues. Ils connaissent bien le petit, le voient sans cesse, peuvent facilement l'examiner: raison de commodité.

Parents et confesseurs sont les juges naturels, parce que, plus que tous les autres, *ils ont à constater* le fait. C'est leur devoir, devoir de parents chrétiens, devoir de prêtre, de confesseur, de faire pratiquer à l'enfant les commandements de Dieu et de l'Eglise: raison tirée du quatrième commandement de Dieu, du Droit canonique, de la Théologie morale.

Que parents et confesseur déterminent donc quand l'enfant communiera; mais qu'ils ne se méprennent pas sur la nature de l'office qu'ils ont à remplir. Ils ne sont pas gracieux bienfaiteurs; ils n'accordent pas la Communion comme une faveur qui dépendrait de leur volonté; ils ne donnent pas un consentement au sens formel du mot — consentement qu'ils seraient peut-être obligés de donner, mais enfin véritable consentement; ils ne disent pas à l'enfant: Tu veux communier? eh bien! soit, nous le voulons aussi, nous le permettons, nous l'accordons, nous y consentons

Rien, dans le catéchisme du Concile, n'autorise une attitude de ce genre chez les parents ou le confesseur. Ceux-ci ni ne permettent ni ne défendent la Communion à l'enfant; c'est Dieu et l'Eglise qui la permettent et l'ordonnent. Le rôle des parents et du confesseur est d'examiner si l'enfant remplit les conditions fixées par Dieu ou par l'Eglise pour la réception de l'Eucharistie: *ils sont examinateurs.*

Quand un candidat se présente à une école, il est interrogé par un maître qui cherche à se rendre compte si le postulant possède les connaissances inscrites au programme. A lui de prononcer sur la science de l'individu; il déclare que celui-ci peut être reçu, par qui de droit, dans l'établissement. L'admission proprement dite dépend du Directeur; celui-ci *consent*, et lui seul consent, à recevoir le candidat.

Jésus-Christ et l'Eglise ont déterminé une fois pour toutes qu'un enfant ayant l'usage de sa raison et quelque connaissance de l'Eucharistie était de plein droit admis par eux à la Communion. A ceux qui sont plus près de l'enfant, aux parents, au confesseur, de voir quand la condition sera vérifiée et de diriger alors l'enfant — car il a besoin d'être dirigé, le petit — vers la sainte Table.

Telle est la doctrine du catéchisme de Trente. Tel aussi l'enseignement du Décret *Quam Singulari*.

Cela ressort du seul fait qu'aux paragraphes 4 et 5, le Décret s'appuie sur le catéchisme conciliaire et prétend en livrer la doctrine. Il est vrai que le Décret emploie des termes qui ne se trouvent pas dans le catéchisme; il dit qu'il appartient au père et au confesseur d'*admettre* l'enfant à la Communion, il suppose que des enfants ont communiqué du *consentement* des parents ou du confesseur. Mais ces termes sont à expliquer en regard de l'enseignement du Catéchisme Romain. Or, celui-ci ne dit nulle part que la Communion des enfants dépend d'un consentement formel, d'une admission proprement dite de la part des parents et du confesseur; il semble ne pas avoir l'idée que l'on puisse jamais supposer chose pareille. C'est comme examinateurs, encore une fois, que parents et confesseurs fixent l'heure de la Communion pour l'enfant, c'est comme guides et aides naturels qu'ils conduisent cet enfant à la Table Sainte où l'admettent Notre Seigneur et son Eglise.

Vous voulez voir davantage dans le Décret, puisqu'enfin il y est parlé en toutes lettres d'admission, de consentement? — Eh bien! oui, il y davantage. Et quoi donc? — Relisez d'abord le parag. 4.

«L'obligation du précepte de la confession et de la Communion qui touche l'enfant, retombe sur ceux-là surtout qui sont chargés de lui, c'est-à-dire sur les parents, le confesseur, les instituteurs et le curé. Mais c'est au père ou à ceux qui le remplacent, et au confesseur qu'il appartient, suivant le Catéchisme Romain, d'admettre l'enfant à la première Communion.»

Deux vérités sont affirmées dans ce passage.

1o Parce que l'enfant ne peut remplir le précepte de la confession et de la Communion s'il ne le connaît et s'il n'est amené comme par la main à s'en acquitter, ceux qui sont chargés de lui ont l'obligation rigoureuse de veiller à ce qu'il se confesse, et communie dès qu'il a l'usage de la raison. Parents, confesseur, instituteurs, curé, sont tenus *solidairement* sur ce point vis-à-vis de l'enfant, c'est-à-dire que les personnes énumérées en dernier lieu sont tenues en tant que les premières ne s'acquittent pas de leur devoir.

Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer cette vérité qui ne rentre pas directement dans notre sujet. Constatons seulement que le Décret proclame pour les parents, pour le confesseur, pour les éducateurs, pour le curé, la stricte obligation de faire communier l'enfant dès la première heure. Le Décret ne leur reconnaît pas le droit d'accorder la Communion quand et comme il leur plaît: On *doit* faire communier l'enfant, l'on *ne consent pas* à ce qu'il communie.

2o Le droit d'admettre de fait à la Communion appartient aux parents et au confesseur, il n'appartient pas — c'était l'ancienne erreur — au supérieur comme tel, au curé, à l'évêque, au directeur de maison d'éducation; la Communion ne relève pas du for extérieur, elle n'est pas à régler par des mesures administratives. L'enfant peut communier dès que parents et confesseur le jugent à propos; autrement dit, parents et confesseur ont le droit de faire communier l'enfant quand ils estiment que celui-ci vérifie les conditions nécessaires; ils ne dépendent pas en cette matière de l'autorité comme telle; l'autorité ne peut pas intervenir ici par des décisions et des mesures administratives.

Certes, évêque, curé, supérieurs de collèges, directeurs d'asiles ou de patronages peuvent admettre à la Communion à défaut des parents ou même du confesseur; mais alors ils n'agissent pas en supérieurs, ils n'exercent pas leur autorité: ils dirigent l'enfant vers la Sainte Table, après s'être rendu compte de ses dispositions.

Bref, la Communion est affaire de direction spirituelle, affaire personnelle, non pas affaire disciplinaire, administrative. C'est là un des points capitaux du Décret *Quam Singulari*. Après avoir dit: tous ceux qui sont chargés de l'enfant ont l'obligation de veiller à ce qu'il communique dès la première heure, il importait de soustraire explicitement l'admission immédiate à ceux qui se l'étaient arrogée depuis des siècles et qui pourraient essayer de se la réserver encore à l'avenir. Il est donc fait mention spéciale et exclusive des parents et du confesseur pour dire que leur avis sur l'heure de la première Communion fait loi et qu'il est seul à faire loi.

Quel sera le rôle de l'autorité, du curé, en particulier? Il sera d'organiser des Communions générales auxquelles prendront part non seulement les nouveaux communicants mais encore les autres qui, du consentement des parents ou du confesseur, auront déjà communiqué dans le passé. Ces Communions solennelles sont affaire administrative, affaire paroissiale, elles regardent le curé; à lui d'en déterminer l'ordonnance et d'y admettre les enfants. Il pourra établir des règles, poser des conditions, mais dans la mesure où elles seront *pour l'édification, non pour la destruction*. Il s'agit de promouvoir la Communion fréquente, non pas de l'entraver; il s'agit directement de Communion, non pas d'assistance à un cours de catéchisme prolongé. Le Pape prescrit ces Communions pour chaque année, plusieurs fois dans l'année, il ne dit pas de faire attendre les enfants jusqu'à l'âge de dix ou douze ans. Il est expressément ordonné au curé d'admettre à ces Communions générales ceux qui, entre temps, auront déjà communiqué, sur l'avis des parents ou du confesseur.

Voilà affirmé à nouveau que la Communion précoce, la Communion privée dépend des parents et du confesseur et que l'autorité administrative ne peut pas bouder parents et confesseur, en ne recevant pas leurs communicants privés à sa Communion solennelle.

Voilà la portée des termes *admission, consentement* employés dans le décret lorsqu'il s'agit du rôle des parents et du confesseur: ceux-ci font plus que soumettre leurs avis, ils décident; mais leur décision n'est pas un *consentement* formel.

L'étude du dispositif du Décret nous a amenés à cette conclusion. La même thèse s'impose encore à la lecture des considérants du Décret; voyons-le rapidement.

Le Décret est occupé à nous enseigner ce qu'il faut entendre par l'âge de discrétion: C'est l'époque où l'enfant a acquis quelque usage de sa raison, lui permettant de distinguer entre le pain eucharistique et le pain ordinaire. Dès lors, l'enfant est soumis au précepte de la Confession et de la Communion.

L'histoire de l'Eglise, saint Thomas, plusieurs théologiens, le Concile de Trente, un Concile de Rome, viennent, tour à tour, affirmer ou rappeler cette doctrine. Voici enfin le catéchisme du Concile de Trente. Son témoignage, outre qu'il proclame la même vérité, a sur les précédents l'avantage de nous dire à qui il appartient de déterminer le moment de la première Communion et comment doit se faire cette détermination.

Les autorités précédemment invoquées s'étaient maintenues dans la théorie abstraite: l'enfant doit communier quand il a l'usage de sa raison. Fort bien! mais qui dira, pour chaque enfant en particulier, quand, de fait, l'usage, de la raison existe?

La réponse est que cette tâche revient au père (aux parents) et au confesseur; et ceux-ci s'acquittent de leur devoir «*en examinant et interrogeant l'enfant pour voir s'il a quelque connaissance de cet admirable Sacrement et s'il en a le goût*».

En cela, où est-il question, d'une façon quelconque, d'un *consentement* des parents, nécessaire pour que l'enfant puisse communier? Il n'en est pas trace. Mais il est clairement enseigné: 1o Que l'enfant est en devoir et en droit de communier dès qu'il a quelque usage de sa raison; 2o Que les parents et le confesseur interviennent en cette affaire comme *examineurs* de l'enfant et comme tels seulement; et ce rôle leur revient en vertu de leur charge, et parce que, plus que tout autre, ils ont la facilité de constater le développement intellectuel et moral de l'enfant.

(à suivre.)

## LA SUPREME RECOMMANDATION du Saint-Père.

Quoi qu'il dise, quoi qu'il fasse, Notre Saint-Père le Pape X reste toujours fidèle à son programme: *Instaurare omnia in Christo*. Il serait intéressant de le prouver en glanant ici et là dans les paroles tombées de ses augustes lèvres ou dans les recommandations qu'il a lui-même confiées à des mandataires autorisés.

On se souvient, par exemple, de l'enthousiaste réception ménagée l'an dernier à l'Association catholique de la Jeunesse française. Et pourquoi cet accueil si chaleureux, si paternel, de la part du Souverain Pontife ? Son Eminence le cardinal Vincent Vannutelli en donnait la raison dans son discours prononcé à Saint Pierre de Rome, le 23 septembre dernier :

« Savez-vous, disait-il, pourquoi Pie X aime particulièrement l'Association catholique de la jeunesse française ? Je vais vous le dire : parce que, dans les plis de votre drapeau, vous avez inscrit avant tout la fidélité au culte eucharistique. Vous ne l'ignorez pas, notre bien-aimé Pie X, qui veut tout restaurer dans le Christ, est avant tout l'apôtre de la Cène eucharistique ; il recommande la communion fréquente, il veut que tous connaissent les bienfaits qu'on doit se procurer à cette source de la véritable vie chrétienne ; il a ordonné que chaque fidèle y participât dès le plus jeune âge. Or, vos efforts ne tendent-ils pas à grouper vos associés autour de la Table Sainte ? Est-ce que vous n'en avez pas donné une preuve éclatante au cours même de votre voyage où vous avez voulu communier aux matins d'arrêt ? Et développant ainsi la dévotion eucharistique, conformément aux appels répétés de Pie X, vous donnez une preuve de plus de la fidélité avec laquelle vous suivez toutes ses directions.

« Telle est la raison de l'affection toute spéciale et de la paternelle tendresse du Pape pour vous. Il vous le dira à l'audience où il vous fera bientôt l'honneur de vous

recevoir, comme il vous dira son amour pour votre noble et chère patrie.

« A votre tour, soyez fidèles à ce culte eucharistique qui est le plus beau titre d'honneur de votre association, le plus beau joyau de votre couronne. »

Depuis plusieurs années déjà elle a inscrit en effet dans son programme — et c'est là, avec « son plus beau titre d'honneur », le plus solide fondement de son apostolat — une orientation plus nette et plus accentuée vers la communion fréquemment reçue, et, le 24 septembre 1913, M. Pierre Gerlier, son ancien président, pouvait dire avec joie dans son adresse au Saint-Père :

« Par la piété, par l'étude et par l'action, elle veut travailler inlassablement à rechristianiser, sur notre terre de France, les mœurs et les institutions sociales, sous la direction toujours joyeusement suivie de nos évêques, dont la bénédiction paternelle veut encourager nos efforts et accompagner aujourd'hui notre pèlerinage.

« C'est à Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, présent dans la sainte Eucharistie, que, dociles au pressant appel de Votre Sainteté, nous allons demander avec confiance la force d'accomplir notre tâche et de réaliser notre idéal. D'un élan unanime, nous avons récemment institué la communion perpétuelle au sein de nos unions. Pour les bienfaits immenses qu'a procurés à chacun de nous et à l'Association tout entière cet accroissement précieux de la vie eucharistique, Saint-Père, du plus profond de nos cœurs, nous vous remercions avec une indécible reconnaissance. »

Et le même jour, Pie X, confiant à Son Eminence le cardinal Merry del Val le soin de dire aux *Jeunes* « la joie profonde qu'il avait ressentie », leur faisait écrire ces inoubliables paroles :

« Vos œuvres, faites dans la discipline et dans l'obéissance affectueuse aux évêques et aux aumôniers qui agissent en leur nom auprès de vous, seront à la fois des *réponses* et des *remèdes* : des réponses à l'erreur et à la passion antireligieuse, des remèdes au mal qui envahit de toutes parts.

« Vous lutterez efficacement contre les sacrilèges entreprises qui tendent de plus en plus à substituer les droits

de l'homme aux droits de Dieu, à violer notamment le droit sacré qui donne pour base à l'enseignement à tous les degrés les préceptes de la religion.

« Vous lutterez contre les décevantes utopies sociales et contre le souffle perfide du libéralisme qui insinue le mensonge sous mille formes variées.

« La sainte Eucharistie met dans vos veines le sang divin du Christ; vous ne pouviez choisir un moyen plus efficace pour vous maintenir à la hauteur de vos nobles ambitions.

« Par elle vous serez des apôtres: des apôtres dans vos familles, dans vos paroisses, dans vos cercles d'études, dans vos patronages, dans vos ateliers; des apôtres dans vos universités et vos collèges catholiques, comme dans toute la floraison de vos œuvres charitables.

« Le Saint-Père sait combien sont nombreux parmi vous ceux qui exercent dans leur sphère un apostolat voisin du sacerdoce. Il félicite particulièrement ceux de vos membres qui, pour faire à Dieu et à l'Eglise un sacrifice plus complet d'eux-même, prennent place dans les rangs du clergé, entrent dans les ordres religieux ou s'enrôlent dans les phalanges de vos vaillants missionnaires.»

Ainsi donc toujours, la communion, voilà le vrai pivot de la vraie vie chrétienne; la communion, voilà l'âme du véritable apostolat. — Emprisons-nous d'ajouter, toujours avec le Pape: la communion, voilà le salut de la société. C'est Sa Grandeur Mgr Sevin, archevêque de Lyon, qui nous le déclare. Voici, en effet, ce qu'il disait à son Chapitre (fin décembre) à propos de son dernier voyage à Rome.

« Vous connaissez tous les angoisses de cet auguste vieillard, Pie X, ses angoisses, en particulier, relativement à la fille aînée de l'Eglise, la France, dont la Révolution rêve de faire une nation athée. Et elle espère bien y arriver, surtout par les écoles soi-disant neutres.

« Il y a aujourd'hui dans notre pays 5 millions d'enfants sur lesquels 4 millions sont formés, dans les écoles laïques, à nier et à haïr Dieu. Qu'advient-il de nous, de notre patrie, avec un tel enseignement? Pie X, qui est l'homme surnaturel par excellence, a confiance malgré tout dans le salut de la France. J'ai dit: malgré tout;

j'allais dire malgré les catholiques dont beaucoup, hélas! offrent si peu de résistance à l'envahissement du mal et confient si aisément l'âme de leurs enfants à des maîtres impies.

« Pie X voit deux moyens surtout pour arracher la France à la Révolution satanique qui a conjuré sa perte: la communion fréquente qui régénérera les individus; les œuvres confessionnelles qui régénéreront la société; la communion fréquente qui referra des mœurs chrétiennes et sanctifiera les âmes; le confessionnalisme, c'est-à-dire la doctrine catholique intégrale, qui nous libérera du laïcisme et du modernisme dont nous mourons. Le salut est là et non ailleurs. Pie X en est persuadé. »

A l'issue du Congrès des Prêtres-Adorateurs italiens, le Pape reçut en audience spéciale les Evêques congressistes. Il leur rappela que la dévotion à l'Eucharistie est *la plus noble*, parce qu'elle a pour objet Dieu, et *la plus profitable*, parce qu'elle nous donne l'auteur de la grâce; *la plus suave* aussi, *quoniam suavis est Dominus*. Sa Sainteté conclut:

« *Exhortez donc vos prêtres à promouvoir toujours plus la communion fréquente dans le peuple, spécialement parmi les enfants. Quelqu'un dira: Ce sera chaque jour Pâques, alors! Certainement, chaque jour Pâques, et nous devons rendre un compte sévère au Seigneur si nous n'y avons pas travaillé. Semons, il importe peu si nous ne voyons pas mûrir la moisson; d'autres la récolteront.* »

\*  
\*\*

La conclusion de tout ceci, nous l'emprunterons à une allocution adressée par M. François Veillot à des jeunes gens d'un collège catholique.

« J'avais le bonheur de m'agenouiller aux pieds du Saint-Père et j'étais admis à lui présenter deux jeunes gens qui me tiennent de fort près au cœur, et qui sont de votre âge. Le Souverain Pontife daigne leur adresser quelques paroles, et voulant leur laisser, de cette heure inoubliable, un souvenir qui leur fût une force et une clarté dans l'existence, il leur recommande simplement de *communier le plus souvent possible*. Témoin de cette exhortation souveraine, je crois remplir un devoir en la ré-

pétant aux camarades éloignés de ceux qui l'entendirent. Et je crois remplir un autre devoir en laissant vos esprits sous l'impression de cette lumière jaillie du Vatican. Car, s'il est vrai que le bon sens populaire a raison de nous prévenir qu'en toutes choses il faut considérer la fin, la sagesse chrétienne nous impose une autre maxime encore plus juste et plus féconde: « En toutes choses, il faut écouter le Pape! »

Prêtres, vous surtout, n'oubliez pas les recommandations du Pape; ne vous laissez pas de recommander à tous, mais surtout aux enfants et aux jeunes gens, de « communier le plus souvent possible; » mais aussi facilitez-leur le moyen de le faire. Et quand le démon, pour vous décourager, essaiera de vous montrer ou même de vous faire dire par un confrère moins zélé que vous en faites trop ou que vos efforts sont inutiles, relisez ces simples pages, et, aidés de la grâce de Dieu, marchez de l'avant, toujours et quand même en vous disant: « En toutes choses, il faut écouter le Pape! » *Vir obediens loquetur victorias.*

## Confessions et Indulgences.

Par un Décret du Saint Office, (section des Indulgences) en date du 23 Avril 1914, une importante modification est apportée relativement à la confession sacramentelle requise pour le gain des indulgences. En voici la teneur:

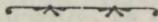
Désirant rendre plus fréquent et faciliter l'usage de la sainte Communion, sachant par ailleurs que la confession sacramentelle prescrite pour le même jour ou l'un des jours précédents apporte parfois à cet usage de réels obstacles; tout en maintenant les concessions plus larges précédemment accordées en faveur de ceux qui communient chaque jour ou presque chaque jour; Sa Sainteté Pie X a daigné concéder que, pour gagner n'importe quelle indulgence, il suffirait désormais de se confesser dans les huit jours qui précèdent celui auquel est assigné l'indulgence à gagner; à moins toutefois que le confesseur n'en juge autrement pour l'un ou l'autre de ses pénitents.

D. Cardinal FERRATA,  
Secrétaire.

## SUJET D'ADORATION

### La sainteté sacerdotale: ses moyens.

#### La fidélité à l'examen quotidien de sa conscience.



Méditer les choses de Dieu et s'appliquer à la lecture des livres pieux, c'est sans contredit chose excellente. Mais hâtons-nous d'ajouter que ce n'est là pour le prêtre que le commencement du chemin de la sainteté: le tout, en effet, est d'en venir à la pratique, à l'imitation de ce qui a été l'objet de ses lectures et de ses méditations. Or, à la fin de son *Exhortatio ad clericum*, le Souverain Pontife signale au prêtre «un moyen pour reconnaître lui-même s'il s'efforce convenablement de pratiquer dans sa vie ce qu'il a lu et médité... Chaque jour, dit-il à la suite de saint Jean Chrysostome, quand la nuit s'approche, avant d'être saisi par le sommeil, fais l'examen de ta conscience, exige qu'elle te rende compte, fouille, mets à nu ce que tu as commis de mauvais dans la journée, et fais-en pénitence.» (1) Dans cette adoration, essayons de considérer ce pieux exercice de l'examen de conscience dans ses rapports avec l'Eucharistie.

#### I. — Adoration.

Faisons d'abord un acte de foi à l'*omniprésence* de Dieu: Dieu voit tout, entend tout, connaît tout, jusqu'aux plus secrètes pensées de nos cœurs. Il est par conséquent le Témoin de tout ce que nous faisons, Témoin au regard duquel rien n'échappe; et il sera un jour le Juge infailible de toutes nos actions. *Ego testis et judex.*— Réfléchissons de plus que chaque jour, par la sainte Communion, nous introduisons ce Dieu, notre témoin et notre juge, jusqu'au fond de notre âme, redoublant en quelque sorte, s'il est permis de s'exprimer ainsi sa présence au dedans de nous où il habitait déjà.

(1) Exposit. in Ps. 1v, n. 8.

Le Psalmiste a dit en parlant du Temple de Jérusalem: *Domum tuam, Domine, decet sanctitudo*. Nous devons à plus forte raison en dire autant de notre âme tout imprégnée du caractère sacerdotal qui nous élève jusqu'au Christ lui-même, et pénétrée continuellement de sa présence eucharistique: *in me manet, et ego in eo*. Mais pour reconnaître si la sainteté est vraiment l'ornement de notre âme, qui ne pressent la nécessité d'un examen sérieux, approfondi, et fidèle de sa conscience, afin d'en arracher sans tarder tout ce qu'on y voit de nature à blesser le regard de Dieu et sa présence en nous? *Sancti estote quia et Ego sanctus sum*.

Adorons réellement présent, bien que caché, dans l'Eucharistie, le Dieu infiniment saint, celui qui seul a pu dire à ses adversaires: *Quis ex vobis arguet me de peccato?* notre Juge auquel nous devons un compte rigoureux de chacune de nos journées, et de celle qu'il nous donne en ce moment comme la dernière peut-être avant de paraître devant lui.

## II. — Action de grâces.

Un double avantage ressort de la pratique fidèle de l'examen de conscience: et par rapport à nous-mêmes, et par rapport au Dieu de l'Eucharistie.

1o Par rapport à nous-mêmes. — «La convenance et l'utilité de cet exercice pour la perfection chrétienne, dit le Pape, est prouvée surabondamment par les maîtres les plus sages de la vie spirituelle, à l'aide d'excellents avertissements et de vigoureuses exhortations.» Il est d'abord le moyen indispensable pour arriver à connaître nos défauts et à les corriger efficacement: «Sans l'examen, dit le Vén. Père Eymard, l'amendement est impossible: on ne se corrige pas de ce qu'on ignore.» Davantage, dans ses *Morales*, saint Grégoire va jusqu'à donner comme une marque de prédestination la fidélité à l'examen: *Electorum est actus suos discutere, reproborum autem pravæ quæ faciunt cæca mente pertransire*. — Saint Augustin dit à son tour cette consolante parole: «Dieu aime à épargner ceux qui s'accusent et à ne pas juger ceux qui se jugent eux-mêmes.» L'Apôtre n'a-t-il pas du reste assuré que «si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne serons cer-

tainement pas jugés (1)»; ce que Cornelius a Lapidé explique ainsi: «Si nous nous surveillons et que nous examinons notre conscience, afin d'expié par la contrition et l'accusation tous les péchés que nous nous trouverons, nous ne serons pas jugés.» — Comme s'écrie saint Bernard, l'examen fidèle de sa conscience est un heureux jugement qui nous épargnera une confusion terrible au jugement de Dieu. Voilà bien de quoi nous rassurer.

2o Mais sortons de nous-mêmes. — Prêtres nous sommes pour l'Eucharistie avant tout. Eh bien, ne craignons pas de le dire pour notre consolation, l'examen de conscience est en somme un témoignage d'amour, une marque de délicatesse envers le Dieu de l'Eucharistie. Une âme qui aime Dieu de tout son cœur, — et ce doit être le cas du prêtre — voit facilement dans ses défauts l'offense et la peine faites à Notre Seigneur: elle se voit en Dieu, comme dans un miroir fidèle; elle se lit en lui, comme l'enfant qui, au simple regard, lit sa faute dans la peine, ou le silence, ou le moins d'amitié de son père et de sa mère. L'examen formera donc de plus en plus nos âmes à cette délicatesse qui purifie l'œil de la conscience, et détermine la volonté à éviter jusqu'à l'apparence du moindre péché.

En méditant ce double avantage de l'examen de conscience, rendons grâces à Notre Seigneur, et promettons-lui d'en profiter chaque jour, afin de grandir de plus en plus dans son amour.

### III. — Propitiation.

Mais où en sommes-nous par rapport à ce moyen de sanctification? — Le prêtre surtout, à cause de sa vocation suréminente qui le met à chaque instant en contact avec Notre Seigneur lui-même, le prêtre devrait lui consacrer toute la diligence qu'il mérite. Le Souverain Pontife ne craint pas de nous avertir qu'il n'en est pas toujours ainsi.

«Ayons vraiment honte, dit-il, que, sur ce point, se vérifie la parole de Jésus-Christ: *Les enfants de ce siècle sont plus prudents que les enfants de lumière*(2)! Nous

(1) I Cor., XI, 31.

(2) Luc., XVI, 8.

pouvons voir avec quelle diligence ils gèrent leurs affaires; combien souvent ils comparent leurs dépenses et leurs recettes; avec quelle attention et quelle rigueur ils établissent leurs comptes, pour déplorer les pertes subies et s'exciter eux-mêmes plus fortement à les réparer. Mais nous, qui peut-être aspirons à nous procurer les honneurs, à accroître notre patrimoine, à acquérir, au moyen de la science, uniquement la renommée et la gloire, nous traitons avec mollesse et dégoût l'affaire la plus importante et aussi la plus difficile, à savoir l'acquisition de la sainteté. Car c'est à peine si de temps en temps nous nous recueillons et examinons notre âme: et alors, à cause de cela, elle devient comme une terre sauvage; c'est la vigne du paresseux dont il est écrit; *J'ai traversé le champ du paresseux et la vigne de l'insensé: et tout était rempli d'orties, les épines s'étaient étendues partout et le mur de pierres était détruit* (1)."

«La chose est plus grave encore, parce que se multiplie autour du prêtre les exemples mauvais si nuisibles à la vertu sacerdotale elle-même; de sorte qu'il est nécessaire de marcher chaque jour avec plus de vigilance et de redoubler d'efforts. L'expérience démontre que celui qui fait fréquemment un examen sévère de ses pensées, de ses paroles et de ses actes, a plus de courage pour haïr et fuir le mal, et en même temps plus de zèle et plus d'ardeur pour le bien. Elle prouve également quels inconvénients et quels dommages éprouve celui qui ne veut pas de ce tribunal où la justice occupe la place de juge, où l'accusé et l'accusateur est la conscience. En lui, vous cherchiez vainement cette circonspection, si louable dans un chrétien, qui fait éviter même les moindres fautes; cette délicatesse d'âme, qui est surtout le propre du prêtre et qui s'épouvante de toute offense, même très légère, envers Dieu. Bien plus, l'incurie et la négligence de soi-même en viennent souvent à un état plus grave, qui fait négliger le sacrement de pénitence lui-même, dont l'insigne méricorde de Jésus-Christ a fait le remède le plus efficace de la faiblesse humaine.

«On ne saurait le nier, et il faut le déplorer amèrement, il n'est pas rare de voir que celui qui détourne les autres

(1) Prov., XXIV, 30, 31.

du péché, par la vigueur foudroyante de la parole sacrée, ne craigne rien de tel pour lui-même et s'encroûte dans ses fautes; que celui qui exhorte et excite les autres à ne pas tarder d'effacer leurs péchés par le sacrement y mette, pour son compte, la plus grande lâcheté et attende des mois entiers; que celui qui sait répandre l'huile reste lui-même blessé sur la route, sans avoir soin de réclamer le remède d'une main fraternelle qu'il a si proche de lui. Hélas! combien il en est résulté et il en résulte encore, çà et là, d'indignités à l'égard de Dieu et de l'Eglise, de maux pour le peuple chrétien, de hontes pour l'ordre sacerdotal», de mépris pour la sainteté du Dieu de l'Eucharistie et pour son amour qui, dans le Sacrement, s'est totalement abandonné à ses prêtres, comptant sur leur délicatesse pour être traité comme il le mérite.

Offrons au Cœur blessé par des cœurs qui lui sont consacrés nos réparations sincères, et promettons-lui de mettre chaque jour en pratique cet enseignement de saint Bernard que Pie X souligne à notre attention: «Investigateur diligent de la pureté de ton âme, considère ta vie dans un examen quotidien. Recherche soigneusement combien tu gagnes ou combien tu perds... Applique-toi à te connaître... Place sous tes yeux tous tes manquements. Mets-toi toi-même en face de toi-même, comme si tu étais en face d'un autre; et ainsi verse des larmes sur toi-même (1)».

#### IV. — Prière.

«O Dieu de mon âme, combien j'ai besoin de vos lumières et de vos grâces pour réaliser et assurer le travail de mes examens quotidiens! On ne comprend jamais autant le *Regnum cœlorum vim patitur et violenti rapiunt illud*, que lorsqu'on l'applique à la connaissance de soi-même et à la correction de ses défauts. Je veux m'y assujettir aussi et surtout pour vous, ô Dieu de l'Eucharistie, afin de réaliser en moi l'idéal de sainteté qui, m'éloignant du péché, me rapprochera toujours plus de vous, jusqu'à la consommation de cette union dans le ciel. Ainsi soit-il (2).»

(1) Meditationes piissimæ, c. V, de quotid. sui ipsius exam.

(2) Dunac, *L'heure du matin*.

# Plans d'Instructions eucharistiques

pour un

## Triduum en l'honneur de Notre-Dame du Saint Rosaire

### PREMIERE INSTRUCTION:

#### Les mystères Joyeux.

EXORDE. — Les mystères du Rosaire, au nombre de quinze, sont divisés en trois séries égales.

Les mystères joyeux appartiennent à l'enfance et à la vie cachée du Sauveur. Marie y a goûté les joies les plus pures.

Les mystères douloureux se rattachent à la Passion et à la mort de Notre Seigneur. La sainte Vierge y a ressenti les souffrances de son Fils au plus haut degré.

Les mystères glorieux rappellent le triomphe de Notre Seigneur et de sa Mère.

Dans ses nombreuses Encycliques sur le Rosaire, — une dizaine environ, de 1883 à 1901 — S. S. Léon XIII a rappelé que la religion chrétienne paraît en abrégé dans ces quinze mystères. La Vie, la Passion, la Gloire de Jésus-Christ sont rappelées à notre souvenir, et cette contemplation, toute courte qu'elle est, retrempe notre foi. En outre, ces mystères renferment des leçons de toutes les vertus chrétiennes: leçons pratiques, persuasives, proposées à notre méditation. Dans l'oraison de la fête du saint Rosaire, nous demandons de pouvoir y conformer notre conduite: *Quod continent imitemur et quod promittunt assequamur.*

PROPOSITION. — Etudier quelques-unes de ces leçons, pendant ce Triduum: celles qui sont indiquées par le nom même que l'on donne à chacune des séries de mystères: la Joie, la Douleur et la Gloire.

Notre-Dame du saint Rosaire, priez pour nous!

CORPS. — **Ce sont bien des mystères joyeux que ceux de la première série.**

L'ANNONCIATION: L'ange annonce à Marie la joie de la maternité divine, par l'opération miraculeuse du Saint-

Esprit — *au monde*, la joie de la prochaine venue du Sauveur et de la Rédemption.

LA VISITATION: *Exultavit infans præ gaudio in utero meo — Magnificat anima mea Dominum et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo.*

LA NAISSANCE DE NOTRE SEIGNEUR: *Annuntio vobis gaudium magnum*: la naissance du Messie attendu depuis tant de siècles.

LA PRESENTATION: *Nunc dimittis, Domine, servum tuum.*—*Et glorificabat Deum.* Il sera pour la résurrection d'un grand nombre.

LE RECOUVREMENT: *Fili, quid fecisti nobis sic: ecce pater tuus et ego dolentes quærebamus te;* et leur joie est proportionnée à leur douleur.

Arrêtons-nous donc à cette joie que nous prêche la première série des mystères du Rosaire et voyons:

- 1o Comment la religion chrétienne nous prêche la joie;
- 2o Deux sources de joie: la dévotion à Marie, la sainte communion.

### I. *La Religion Chrétienne est une religion de joie.*

La joie! Nous la voulons tous et tout en nous la veut sans cesse. Et c'est une aspiration qu'il nous est bien permis de satisfaire; plus que cela, c'est pour nous une obligation de chercher la vraie joie. La religion chrétienne, en effet, ne cesse de nous prêcher la joie et de nous y inviter continuellement.

A) *Ainsi le Sauveur* qui devait donner, dans son caractère aussi bien que dans ses enseignements et ses actes, tous les exemples de la perfection:

1o S'était-il fait dépeindre à l'avance, comme ne devant pas être d'humeur triste. *Non erit tristis.*

2o Sa naissance est annoncée par les Anges comme la cause d'une grande joie et son Evangile est la bonne nouvelle. *Annuntio vobis gaudium magnum.*

3o Sa prédication débute par la promesse de la Béatitude à tous ceux qui, jusque-là, semblaient condamnés à la tristesse sans consolation: *Beati pauperes.. Beati qui persecutionem patiuntur.*

40 Et dans ce dernier entretien qu'il eut avec les siens, voyez avec quelle sollicitude il les détourne de la tristesse et leur recommande la joie: «Que votre cœur ne se trouble pas ! Parce que je vous ai dit que je devais m'en aller, la tristesse a rempli votre cœur. Mais c'est pour votre bien que je m'en vais; je vous enverrai un Consolateur qui vous donnera la joie de connaître toute vérité; enfin je ne vous laisserai pas orphelins; je m'en vais, mais je reviens et je vous réunirai de nouveau à moi.» Le Sauveur pouvait bien conclure que de telles promesses, de si douces assurances étaient faites pour que sa joie fût en l'âme de ses Apôtres et que leur joie fût complète. *Hæc locutus sum vobis ut gaudium meum in vobis sit et gaudium vestrum impleatur.*

B) Ces paroles de Notre Seigneur ont un accent si pressant qu'on y pourrait voir facilement la volonté qui ordonne. *Saint Paul* fait formellement de la joie un précepte: *Gaudete in Domino semper, iterum dico gaudete.*

C) *Les théologiens* se sont demandé si la joie chrétienne n'était pas une vertu spéciale, un devoir et une obligation. *Saint Thomas* dit que la joie n'est pas une vertu différente de la charité, mais qu'elle est une partie, un acte et un effet de cette royale vertu. Et ce n'est certes pas diminuer l'importance de ce devoir que de dire qu'on y est obligé comme à la charité même. Car, si la charité est le premier des commandements, si elle résume tous les préceptes, si elle est le lien de la perfection et la consommation de toute la loi, voyez jusqu'où s'élève l'excellence, jusqu'où s'étend le mérite de la joie, qui est un de ses effets nécessaires, un de ses actes. — Nous recevons d'ailleurs pour cette joie chrétienne les mêmes dons surnaturels de l'Esprit-Saint qui est en nous le principe de la charité divine: le Saint-Esprit qui est en nous le principe de la charité y est aussi le principe de notre joie: *Fructus autem Spiritus: Caritas, gaudium.* Et c'est pour cela que le précepte de la joie est le même que celui de la charité (2a 2æ q. 27, a 4, ad 3.)

D) *L'Eglise*, à son tour, ne cesse de vous inviter à la joie. Chacun des jours de l'année, elle célèbre une fête: une fête de Notre Seigneur, de Marie, d'un saint ou d'une sainte.

A certains jours, sa joie déborde: à Noël, à Pâques, à l'Assomption de Marie.

A d'autres jours — comme en la fête du saint Rosaire — elle commence l'*Introït* de la messe par nous inviter à la joie: *Gaudeamus omnes in Domino*.

Toujours elle chante, même sur les cercueils.

Dans l'année, il y a deux périodes où elle nous excite à la douleur: l'Avent et le Carême; mais c'est pour nous préparer à une plus grande joie, à la joie de Noël et de Pâques. Mais elle interrompt ces jours de tristesse et au milieu du Carême, il y a le *Lætare*. Elle craint que la tristesse ne prenne le dessus dans nos âmes.

E) *Cherchons donc la joie: Servite Domino in lætitia*. — *Hilarem enim datorem diligit Deus*. Chercher la joie, c'est:

1o Avoir compris son baptême, c'est l'honorer et le cultiver. La joie est la conséquence rigoureuse de notre foi, des paroles que Dieu nous adresse, des promesses qu'il nous fait, des espérances qu'il nous ordonne d'avoir, de l'amour étrange qu'il nous porte, des grâces dont il nous comble, de la merveilleuse destinée qu'il nous propose.

2o Chercher le ciel, qui est le royaume de la joie. *Intra in gaudium Domini tui*.

3o Chercher Dieu, qui est la joie par essence. Etre joyeux, c'est publier que son joug est doux et qu'il n'y a pas de bonheur pareil à celui de ses serviteurs.

4o Prêcher l'Évangile: car, pensez-vous que si l'on voyait tous les chrétiens joyeux, ce ne serait pas une bonne preuve de la Divinité du christianisme et un attrait pour y gagner tant de malheureux qui ne s'en éloignent que parce qu'ils s'en défient?

5o La meilleure, pour ne pas dire l'unique voie d'avancer en sainteté et d'assurer ce qui nous importe le plus au monde, notre persévérance dans l'amour de Dieu. *Occidit multos tristitia*.

## II. Sources de la joie.

A) **Dévotion à Marie:** C'est une source de joie.

### 1. PREUVES.

a) *Enseignement de l'Eglise* qui appelle Marie la Cause de notre joie, et qui, au 8 septembre, ne cesse de répéter que la naissance de Marie doit être pour nous la cause d'une grande joie. *Nativitas tua, Dei Genitrix Virgo, gau-*

*dium annuntiavit universo mundo: ex te enim ortus est sol justitiæ, Christus, Deus noster.*

b) *la raison.* — Elle nous a donné Jésus: *ex te enim ortus est sol justitiæ Christus Deus noster.* Et cela, sciemment, librement: son consentement a été demandé: *fiat mihi secundum verbum tuum.* Par ce *fiat*, elle a ré oui Dieu et ses anges, épouvanté l'enfer, rendu l'espoir aux hommes, elle a fait tressaillir de bonheur les âmes retenues dans les limbes.

Elle a consenti au sacrifice de son divin Fils, par lequel il nous a rachetés, nous a délivrés de la tristesse du péché et remplis de la joie du pardon et de l'espérance du ciel. Plus forte et plus glorieuse que Judith, l'héroïne de Béthulie et la joie d'Israël, elle a, pour le bien du monde, abattu le démon et ruiné sa puissance.

Encore sur la terre, elle était une médiatrice toute puissante à laquelle Jésus ne refusait rien. — Noces de Cana: premier miracle de Jésus, à la demande de sa Mère, miracle destiné à faire cesser la gêne des nouveaux époux et à produire la joie. — Maintenant au ciel, elle dispose en souveraine des fruits de la Rédemption et nous les dispense avec une maternelle bonté.

c) C'est ainsi que *durant cette vie* Marie est la Cause de notre joie.

*Durant l'éternité* sa présence, la vue de ses perfections, la connaissance de tout ce qu'elle nous aura fait de bien en augmentant notre félicité, nous réjouiront. Non, ce ne sera pas une de nos moindres joies du paradis que d'y voir Marie et nous avons raison de chanter: Au ciel, au ciel, j'irai la voir un jour!

## 2. CONCLUSION.

Prions donc Marie, pour qu'elle répande la joie sur-naturelle dans nos âmes. Un enfant trouve tant de joie à s'entretenir avec sa mère; une mère connaît si bien le cœur de son enfant et a un si grand talent pour y répandre la joie!

Prions-la particulièrement au jour du saint Rosaire et pendant tout le mois d'Octobre. Chaque jour, messe ou salut avec récitation du chapelet: nous y trouverons une grande joie!

**B) Sainte Communion:** autre source — inépuisable — de joie.

## 1. PREUVES.

a) C'est un des quatre fruits de la sainte Communion énumérés par saint Thomas: *sustentat, auget, reparat, delectat*. Saint Thomas va jusqu'à dire qu'une des raisons de l'institution de l'Eucharistie, ce fut de laisser aux Apôtres, affligés du départ de leur Maître, un breuvage de consolation où ils trouveraient des joies fortifiantes. *Dedit et tristibus sanguinis poculum*. C'est dans le but d'accroître le même enseignement qu'Il institua le sacrement de l'Eucharistie au milieu d'un repas de fête, le soir de la plus joyeuse des solennités juives; comme la joie règne dans les festins, ainsi la joie surnaturelle sera l'atmosphère de ce Banquet céleste offert par ce Père bien-aimé à tous ses enfants.

b) La liturgie — dans l'office du Très Saint Sacrement — enseigne la même chose. *O quam suavis est, Domine, Spiritus tuus qui ut dulcedinem tuam in filios demonstrares pane suavissimo . . . — Panem de cælo præstitisti eis omne delectamentum in se habentem*.

c) L'expérience: rappelons-nous la joie de notre première communion, et de toutes celles que nous avons faites, pour peu que nous ayons été généreux au service de Notre Seigneur.

## 2. CONCLUSION.

Communions, avec le légitime désir de nous procurer la vraie joie surnaturelle, gage de la vie éternelle.

Communions, en la fête de Notre-Dame du Rosaire et aussi souvent que possible, durant ce mois d'Octobre.

**Conclusion.**

La joie! Comme ce mot résonne doucement à nos oreilles et à nos cœurs. Nous sentons que nous sommes créés pour elle!

La joie! La religion chrétienne, non seulement permet la joie, mais elle nous fait un devoir de la chercher!

La joie! Cherchons-la où elle se trouve: dans la dévotion à Marie et la sainte communion.

La joie! Que notre vie sur la terre soit remplie de beaucoup de saintes joies, en attendant la joie complète et éternelle du paradis.

Chanoine BOUCHAT,  
de Namur.

# CONGRES EUCHARISTIQUE PAROISSIAL

DE

## Ste-ANNE des PLAINES

### I. — Solennités Religieuses.

Tandis que se déroulaient à Lourdes les grandioses solennités du vingt-cinquième Congrès eucharistique international, il est un petit village privilégié du diocèse de Montréal qui fut le théâtre de fêtes eucharistiques dignes d'être signalées à l'attention de nos lecteurs.

Il s'agit du *Congrès eucharistique paroissial de Sainte-Anne des Plaines*, le premier de ce genre au Canada. Quatre prêtres, anciens enfants de Sainte-Anne, eurent la pensée d'organiser ces fêtes eucharistiques pour commémorer le 125ème anniversaire de la fondation de la paroisse et le 25ème anniversaire de l'ordination sacerdotale du curé actuel, le prêtre si zélé et si sympathique qu'est M. l'abbé Edmond Coursol. Dans son discours d'ouverture du Congrès, le R. P. Lault, S. S. S. faisait remarquer tout ce que cette idée avait de particulièrement heureux. "N'est-ce point de l'Eucharistie, disait-il, que découlent pour le prêtre toute grandeur, tout pouvoir, toute sainteté? N'est-ce point de l'autel, dressé sur le sol de la paroisse depuis le premier jour de sa fondation, que sont déçoulés sur elle tous les biens naturels et surnaturels? L'autel, c'est l'âme de la paroisse catholique, c'est le cœur d'où jaillit la vie paroissiale. Dès lors, n'était-il pas souverainement juste qu'en ce double et glorieux anniversaire, le pasteur et les fidèles de Sainte-Anne fassent remonter vers le Dieu de l'Eucharistie l'hommage de leur reconnaissance?" C'est aussi ce qu'ils ont fait avec un zèle digne de tout éloge et un succès incomparable.

A n'en pouvoir douter, le Congrès eucharistique de Montréal porte ses fruits. Comme le lisait très justement le vénéré jubilaire dans son adresse de bienvenue à Mgr l'Archevêque, le Congrès mémorable de 1910 a jeté dans tous les cœurs, ceux des fidèles comme ceux des prêtres,

l'étincelle de l'amour de Notre Seigneur. Ce feu de l'amour du Christ se propage, devient un véritable et bien-faisant incendie, embrasant les cœurs du désir d'exalter Jésus au Saint Sacrement de l'autel. C'est bien là le noble et consolant spectacle qu'il nous a été donné de contempler à Sainte-Anne des Plaines, après celui de Sainte-Thérèse en Septembre dernier.

Le côté original du Congrès eucharistique de Sainte-Anne, c'est qu'il a été strictement paroissial; et nous avouons avoir été agréablement surpris des merveilles que peut réaliser une seule paroisse, laissée à ses propres ressources, dès qu'on sait faire appel à sa foi et à son amour pour Jésus au Saint Sacrement. A Sainte-Anne, les sermons, les rapports et les discours, à une exception près, ont été faits par des prêtres, des religieux, des laïques originaires de cette paroisse privilégiée. Toutes les décorations ont été faites par les paroissiens, et il faut le dire à leur honneur, elles ont été prodiguées sans compter et partout avec un goût exquis. Les arches de verdure, les mâts enguirlandés, les inscriptions et les oriflammes, rien ne manquait pour donner à ces fêtes un éclat inaccoutumé. Pendant une semaine entière, les habitants n'avaient pas hésité à prêter chevaux et voitures pour transporter les matériaux qui devaient embellir le parcours de la procession. D'après le témoignage du curé, les femmes et les filles, les hommes et les jeunes gens, jusqu'aux vieillards et aux enfants, tous avaient tenu à faire leur part dans l'organisation de ces fêtes.

La matinée du Samedi, 25 Juillet, fut employée à célébrer les noces d'argent sacerdotales de M. l'abbé Edmond Coursol, curé de la paroisse. Il y eut à cette occasion communion générale aux intentions du jubilaire.

L'après-midi, à 2½ h. avait lieu l'ouverture du Congrès eucharistique, sous la présidence de M. l'abbé J. C. Chaumont, président du comité d'organisation, assisté de M. le Curé et du R. P. Lault, des Pères du Saint Sacrement. Après que M. le Curé eût exposé brièvement aux fidèles réunis les raisons qui avaient motivé la tenue du présent Congrès et les espérances qu'on en attendait pour le développement de la dévotion à l'Eucharistie dans la paroisse, le R. P. Lault, S. S. S. prononça le dis-

cours d'ouverture. "Un Congrès eucharistique a un double objet, dit l'orateur: il est d'abord la proclamation solennelle et publique des droits de Jésus-Christ présent et vivant dans la Sainte Eucharistie; il est de plus la reconnaissance pratique des différents devoirs qui découlent pour nous de ces droits: la visite au Très Saint Sacrement, l'assistance à la Messe, la Communion fréquente et quotidienne." La cérémonie se termina par la bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement.

La séance des Dames et Jeunes filles s'ouvrit à 3½ h.; celle des Hommes et Jeunes gens eut lieu à 8 h. du soir et fut présidée par Mgr l'Archevêque. Nous nous réservons d'en parler plus au long et de donner plus tard d'assez larges extraits des travaux les plus remarquables.

Dimanche fut la journée des grandes manifestations. Les messes se succédèrent sans interruption durant toute la matinée et l'on peut dire que tous les paroissiens firent ce jour-là la sainte communion. A 7½ h., Monseigneur l'Archevêque célébra une messe basse durant laquelle les enfants de la paroisse prirent part à une communion générale. A cette messe, on chanta de pieux cantiques en l'honneur de Jésus-Hostie. La messe terminée, Sa Grandeur monta en chaire et, se mettant à la portée des jeunes intelligences qui l'écoutaient, fit à haute voix l'action de grâces après la Communion. A l'attention soutenue qu'apporta son jeune auditoire, l'on pouvait aisément se rendre compte que chacune des paroles de Sa Grandeur allait au cœur de ces enfants.

Une température idéale favorisa la cérémonie toujours si impressionnante de la messe en plein air qui eut lieu à 9½ h. Toute la foule, évaluée à plusieurs milliers de personnes, s'unissait au prêtre en chantant les répons. Mgr l'Archevêque assistait au trône. Un contingent de zouaves pontificaux et les Messieurs de l'Adoration nocturne de Montréal étaient présents à la cérémonie. Le sermon fut donné par le R. P. Granger, S. J. et fut consacré à rappeler à grands traits les bienfaits dont Dieu avait favorisé la paroisse de Sainte-Anne et la réponse que celle-ci avait faite à Dieu depuis les 125 ans qu'elle est fondée.

A mesure qu'approchait l'heure de la procession du Très Saint Sacrement, fixée à 3½ h., le flot d'étrangers

grossissait toujours, arrivant des paroisses voisines et même de Montréal. Pas moins de six à sept mille personnes assistèrent à cette manifestation qui fut des plus importantes. Le Très Saint Sacrement était porté par le vénéré jubilaire; Mgr l'Archevêque suivait le dais en "cappa magna". Puis venait un grand nombre de notabilités, entre autres l'hon. M. B. Nantel, ministre provincial, M. Médéric Martin, maire de Montréal, M. Limoges, maire de Sainte-Anne et plusieurs autres personnages de marque.

Arrivés au second reposoir, dressé sur la place de l'église, une amende honorable et une consécration au Sacré-Cœur furent répétées par toute la foule. Après la bénédiction finale et avant que le Très Saint Sacrement soit déposé au maître-autel de l'église paroissiale, Mgr l'Archevêque prononça cette courte mais vibrante allocution :

Mes bien chers Frères,

"Vous venez de donner un bel exemple de foi et de piété. En union avec les congressistes de Lourdes, vous avez voulu faire à Jésus au Très Saint Sacrement le plus magnifique triomphe. Votre procession me rappelait celle de 1910 et celle de Sainte-Thérèse l'an dernier. Ce ne sont pas seulement vos voix qui parlent et qui chantent, ce sont les pierres elles-mêmes qui crient et adorent. Les inscriptions qui ornent vos rues répètent les cris, les prières, les supplications des foules de la Judée au passage du divin Sauveur: "Seigneur, ayez pitié de nous! Jésus, bénissez-nous! Jésus, guérissez nos malades! Jésus, bénissez nos enfants!" Autrefois, quand Jésus passait, à sa voix les paralytiques marchaient, les aveugles recouvraient la vue, les sourds entendaient, les affligés étaient consolés. Des enfants il disait: "Laissez-les venir à moi"; à tous: "Venez tous à moi, vous qui êtes fatigués, et je vous referai". Sa puissance et son amour ne sont pas amoindris, il vous a exaucés. Les grâces et les bénédictions les plus précieuses vont descendre sur vous.

"Soyez félicités, comme vous avez le droit de l'être. Sainte-Anne mérite le nom de: *paroisse eucharistique*; c'est là assurément son plus beau titre de gloire. Vous venez de faire des promesses solennelles, vous avez pris des en-

gagements sacrés: soyez-y fidèles. Jésus vous récompensera. Quant à moi, en son nom et au nom de votre glorieuse patronne, Sainte Anne, je vous dis de tout cœur: Pour tout ce que vous venez de faire à la gloire de Jésus-Hostie, soyez à jamais bénis! »

Après cette vibrante allocution, le Très Saint Sacrement fut déposé au maître-autel de l'église paroissiale et la foule se dispersa. Le soir, à 8 h., il y eut sermon au cimetière, puis discours patriotiques prononcés sur la place de l'église. Un superbe feu d'artifice couronna cette journée si pleine de religieuses émotions.

(à suivre.)

---

## LE MOIS D'AOUT CONSACRE A HONORER

### LE COEUR IMMACULE DE MARIE.

---

*Par décret de la S. C. du Saint Office en date du 13 Mars 1913, le Souverain Pontife a accordé à tous les fidèles chrétiens qui, soit publiquement, soit en leur particulier, étant au moins contrits de cœur, feront quelques prières ou quelques exercices de piété tous les jours du mois d'août en l'honneur du Cœur Immaculé de la B. V. Marie:*

1o Une indulgence de trois cents jours, chaque jour du mois;

2o Une indulgence plénière, une fois dans le mois, aux conditions ordinaires (confession, communion, visite d'une église ou d'une chapelle publique, prière aux intentions du Souverain Pontife.)

Ces indulgences ont été demandées, dit le décret, «pour répandre de plus en plus l'usage qui tend à s'établir en beaucoup d'endroits, de consacrer le mois d'Août à honorer et à célébrer le Cœur Immaculé de la B. V. Marie de la même manière que d'autres mois sont déjà consacrés au culte de la Mère de Dieu.»

## BULLETIN D'ABONNEMENT

(A envoyer au R. P. DIRECTEUR, 368 Avenue Mont-Royal Est.)

Je soussigné

demeurant à<sup>1</sup>

déclare souscrire à ..... abonnement ..... à la Revue "Le Grès Saint Sacrement," à partir  
de juillet 1914.

A cet effet, j'envoie la somme de<sup>2</sup>

en

SIGNATURE<sup>3</sup>

1. Adresse complète, en écriture bien lisible.
2. Prix de l'abonnement: \$ 1.25 par an. Envoyer le montant par cheque ou mandat-poste.
3. Signature bien lisible avec indication du prénom, s'il y a lieu.

— SOMMAIRE —

Congrès et Œuvres Eucharistiques, 225. — Première Communion des Enfants et Promesse des Parents de les faire assister au Catéchisme, (*suite*), 229. — La suprême recommandation du Saint-Père, 236. — Confession et indulgences, 240. — Sujet d'adoration: La Sainteté sacerdotale, ses moyens: la fidélité à l'examen quotidien de sa conscience, 241 — Plans d'Instructions eucharistiques pour un Triduum en l'honneur de Notre-Dame du Saint Rosaire: Ire instruction, les Mystères Joyeux, 246. — Congrès eucharistique paroissial de Ste-Anne-des-Plaines: I. Solennités religieuses, 252. — Le mois de Marie consacré à honorer le Cœur Immaculé de Marie, 256.

DEFUNTS

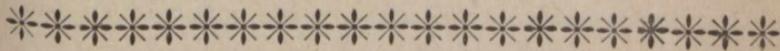
Monsieur le Chanoine Louis Nicolas Bernier, du diocèse de Rimouski, membre de l'Association depuis 1891. Depuis de longues années, ce vénéré et regretté Confrère ne faisait pas moins de 25 à 30 heures d'adoration chaque mois.

Révérénd J.-B. -René Labbé, du diocèse de Québec, membre de l'Association depuis 1894.

Révérénd Nap. Bastien, du diocèse des Trois-Rivières, membre de l'Association depuis 1905.

Révérénd Olympe Blanchard, du diocèse de Montréal, membre de l'Association depuis 1905.

Révérénd Ulric Rousseau, du diocèse de Québec, membre de l'Association depuis 1902.



AVIS IMPORTANT

A l'occasion des Retraites

Nous prions respectueusement nos chers Associés de profiter des Retraites pastorales pour régler avec M. le Directeur diocésain leur *abonnement* à nos Revues et demander les *libelli* mensuels.

# LE TRES SAINT SACREMENT

Études sur l'Eucharistie, Revue sur les Oeuvres Eucharistiques

Fondée en 1864 par le Vén. Pierre-Julien Eymard.

Nouvelle série. Commencera en juillet 1914.

ABONNEMENT: \$1.25

## CONGRES EUCHARISTIQUE REGIONAL

De Ste-THERESE

Magnifique volume in 8° de 164 pages, imprimé sur beau papier, illustré de nombreuses gravures hors-texte, donnant le compte rendu complet et détaillé des solennités et des séances d'étude du premier Congrès eucharistique régional tenu au Canada.

PRIX: 35 cts, - - - - - franco 40 cts.

*L'Ame de tout Apostolat*, par Dom J.-B. CHAUTARD, abbé de Sept-Fons, 3e édition entièrement refondue et considérablement augmentée. 12e mille. — Vol. in-16 de iv-202 pages. —

Nous sommes à une époque où l'apostolat catholique manifeste son activité par des œuvres innombrables. Rien de plus urgent que de dire, que de *crier* à tous les hommes d'œuvre, qu'ils ne peuvent rien sans le Christ Jésus et que «*l'âme de tout apostolat*» est la «*vie intérieure*». Le prêtre sera tout aussi impuissant au patronage, à l'école, au cercle d'études, qu'il le serait à l'autel, s'il s'avisait de consacrer en son nom propre au lieu de le faire au nom de Jésus-Christ, seul Pontife éternel. Très opportunément, le Révérendissime Dom Chautard, abbé de Sept-Fons, rappelle à tous les apôtres le danger de «*l'extériorisation*» et leur donne les règles principales de la vie intérieure.

PRIX: - - - - - 35 cts, franco 40 cts.

EN VENTE A NOS BUREAUX.

368 Ave Mont-Royal, Est,

Montréal.